

N° 2023/08

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 20 février 2023

Par suite d'une convocation en date du 14 février 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 20 février 2023 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**, pour le début du Conseil Municipal à 19h50.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Vincent	Mme GIGON Christine
M. HERNANDEZ Guy	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. VOLLE Stéphane	Mme VALLIER France

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à M. **CROS** Samuel

M. **AUBERT** Michel a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°08-20/02/2023

GRATIFICATION SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Monsieur JEANNE Jean-Pierre explique que le service administratif de la Mairie a accueilli un volontaire dans le cadre du Service National Universel (SNU).

Le contrat d'engagement en mission d'intérêt général signé par la commune, le volontaire et l'état pour une durée de 84 heures à effectuer pendant les vacances scolaires, prévoit les objectifs et les modalités d'accueil.

Monsieur le Maire souhaite valoriser ces missions d'intérêt général qui revêtent un caractère éducatif et concourent à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne et propose qu'une gratification de 250,00 € brut, soit versée à titre exceptionnel à chaque volontaire accueilli dans le cadre du Service National Universel (SNU).

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix pour, 1 abstention (Madame Brigitte CHIVELAS) et 0 voix contre

- **Décide** d'octroyer une gratification à titre exceptionnel à chaque volontaire accueilli dans le cadre du Service National Universel, égale à 300,00 € brut si les conditions du contrat d'engagement ont été respectées, à compter de l'année 2022 et pour les années futures,
- **Décide d'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,
Maire



Christine GIGON,
Secrétaire de séance

